

Rythmes scolaires - Evaluation de l'organisation mise en place en septembre 2014

Avis du conseil scientifique – 17 décembre 2015

- Comment adapter les rythmes journaliers selon que l'on considère les enfants scolarisés en maternelle et ceux scolarisés en élémentaire ? Les besoins ne sont pas les mêmes pour un enfant de 3 ans et un de 11 ans, et de plus Ivry scolarise de nombreux moins de 3 ans.
- Peut-on rétablir l'ancienne convention entre la ville et l'Education Nationale pour les maternelles sur le temps du midi ? (prise en charge des élèves restant à la cantine par les animateurs un quart d'heure avant la fin de la matinée)
- Maintenir le dispositif du goûter fourni par la ville.
- Introduire une modulation après le temps du goûter par des partenariats entre les enseignants et encadrants chargés de l'étude et les animateurs.
- Impulser, en lien avec l'Inspection de l'Education locale, des temps de partenariats et d'expérimentations entre les enseignants et les animateurs.
- Mettre en place des formations et des suivis partagés (enseignants, associations, animateurs, agents)
- Créer une cellule de travail entre la ville et l'Education Nationale avec des personnes ressources.
- Par contre, sur la question du samedi matin : peu d'arguments et de leviers.